

# Rapport Technique sur la Qualité des Boisements en Place

## Projet Immobilier CLEON

**Superficie : 02 ha 06 a 86 ca**

Territoire communal de la ville de CLEON

Département de **Seine-Maritime** (76)

Région Normandie

Document présenté par **Monsieur Jean-Jacques LAURENT**

jj.laurent-forets@orange.fr  
N°SIREN : 537 894 040 020  
Tel : 02 35 96 13 33 / 06 70 42 86 72

**Avril 2017-**



CLEON-Projet Immobilier

**Rapport sur la qualité des Boisements en  
Place**

## **Préambule**

L'auteur de l'étude est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur Forestier délivré par L'ENITEF les Barres en 1981.

Il dispose d'une double expérience d'abord au sein du secteur public avec des responsabilités Départementales puis Régionales au Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie pendant 28 ans puis ensuite dans le secteur privé respectivement dans le secteur de l'eau, de l'énergie et de la forêt.

Ces activités l'ont amené à s'investir notamment dans les dossiers NATURA 2000, de santé des forêts et l'étude des dernières forêts naturelles en EUROPE.

Il exerce aujourd'hui une activité libérale de gestion forestière pour une clientèle essentiellement privée.

Il assure essentiellement la maîtrise d'œuvre de travaux de gestion et de récolte de produits forestiers. Il réalise également des documents de gestion durable des forêts.

## I-RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 1.1- Le propriétaire

Le propriétaire de la parcelle d'étude est la ville de CLEON.

Les parcelles cadastrales concernées par l'étude sont :

#### **Section, Numéro, Superficie**

AC 70 pour partie pour 1195m<sup>2</sup>

AC 71 pour partie pour 1181m<sup>2</sup>

AC 163 pour 1675m<sup>2</sup>

AC 165 pour 7700m<sup>2</sup>

AC 166 pour partie pour 1916m<sup>2</sup>

AD 396 pour 7019m<sup>2</sup>

### 1.2- Localisation

La parcelle concernée est située à l'Ouest du territoire communal de Cléon au lieu-dit « Les Brûlins » à proximité de l'Hippodrome. Elle débouche essentiellement au Sud sur la rue de la Liberté.

Elle s'insère plus largement au Nord, au Sud et à l'Est dans une boucle de Seine elle-même délimitée au Nord par la Forêt de la Londe Rouvray et au Sud par la Forêt D'Elbeuf.

### 1.3 – Classement au titre de l'urbanisme.

La parcelle concernée n'est pas classée en zone naturelle et se situe donc juridiquement **hors cadre de la réglementation forestière**.

Il s'agit de terrains constructibles (Zone UC) au regard des règles du PLU. Ils sont grevés d'une servitude d'emplacement réservé au bénéfice de la commune. Ces terrains se situent pour partie à proximité de portions d'espaces boisés classés

*LCF*

**CLEON-Projet Immobilier**

**Rapport sur la qualité des Boisements en  
Place**

(quadrillage avec ronds verts dans le PLU). Le site est pour partie recouvert d'une végétation forestière mais aucun classement EBC (Espace Boisé Classé) ne grève les parcelles cadastrales du site.

## II-BREVE ANALYSE DES ENJEUX ECONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

### 2.1– Enjeux économiques

Le boisement en place ne présente **aucune valeur économique** particulière en dehors d'une simple utilisation en bois de feu. La faible dimension et la modeste qualité des bois excluent toute utilisation plus noble notamment en bois d'œuvre.

### 2.2- Enjeux environnementaux

**La propriété n'est pas incluse dans un quelconque périmètre concerné par les réglementations de protection de la Nature**

Code Forestier : *Néant*

Forêt de protection: *Néant*

Arrêté de protection de biotope : *Néant*

Réserve naturelle : *Néant*

Monuments historiques : *Néant*

Sites : *Néant*

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) : *Néant*

NATURA 2000 : *Néant*

La zone naturelle d'intérêt la plus à proximité est constitué par la ZNIEFF de type 1 dite de la « **Saulaie du Clos Brulé** ». Il s'agit d'une zone humide qui n'a absolument rien en commun avec la parcelle concernée.

Il n'y a donc **aucun enjeu environnemental majeur sur la parcelle concernée.**

### 2.3- Enjeux paysagers

Il s'agit là d'une dimension plus subjective que l'on peut néanmoins s'efforcer d'approcher avec le recul nécessaire.

#### Dimension interne :

En dehors d'une faible zone de contiguïté avec le milieu naturel forestier extérieur sur une longueur d'environ 80m au Nord-Ouest, la parcelle se présente sous la forme d'une languette en forme de rectangle allongé d'un mince intérêt paysager spécifique. Cette pauvreté paysagère est encore accentuée par la présence de deux cordons bâtis qui enserrant cette « pointe de verdure » dans un paysage de lotissements périphériques.

#### Dimension externe :

La parcelle concernée peut bien entendu être analysée par les riverains comme un élément améliorant du paysage dans un contexte de lotissements banalisés.

Il peut donc y avoir un contraste important de perception entre la **faible valeur intrinsèque du paysage réel** et sa perception nettement plus positive de la part de riverains par référence à un environnement urbain très banalisé par ailleurs.

### III-RENSEIGNEMENTS SUR LE MILIEU

#### 3.1.- Le sol (géologie-pédologie).

La parcelle se situe sur un plateau (terrasse de seine) à une altimétrie de 10 mètres D'un point de vue géologique, Il s'agit d'alluvions fluviales de texture très grossière qui engendre un faible niveau trophique ainsi qu'un faible niveau de réserve en eau. Le sol de texture sableuse .présente un gradient trophique légèrement positif suivant un axe Sud-Nord. L'humus est de type Moder avec un niveau d'acidification très significatif Ces caractéristiques pénalisent très fortement la végétation forestière présente. Il en résulte des peuplements de faible hauteur (indicateur du potentiel agronomique) et très fragiles aux aléas climatiques (sécheresse).

#### 3.2 - Le climat

Le climat de la Vallée de Seine se caractérise par une plus grande douceur par rapport à la situation constatée sur le plateau (Station de Boos). On constate également une pluviométrie plus modeste qui vient accentuer l'effet de sécheresse sur la végétation.

#### 3.3 - Les facteurs biologiques

##### 3.3.1 - Caractéristiques botaniques des principales essences rencontrées

Le chêne pédonculé (*Quercus robur* L., 1753) est

une espèce d'arbres à feuillage caduc originaire des régions tempérées d'Europe, appartenant à la famille des Fagacées. Son fruit est porté par un long pédoncule.

L'arbre est parfois appelé chêne blanc, chêne femelle, gravelin, chêne à grappe ou châgne. Son nom latin "*Quercus robur*" signifie "chêne robuste".

**Les charmes** constituent un genre d'arbres et d'arbustes de la famille des Bétulacées (anciennement de la famille des Corylacées qui est maintenant intégrée aux Bétulacées). Ce genre (*Carpinus*) compte une trentaine d'espèces des régions tempérées de l'hémisphère nord, d'Asie mineure et d'Europe. Ils fournissent un excellent bois de chauffage, du bois de trituration et différents bois de service. Une forêt constituée principalement de charmes est appelée une charmaie

**Le Merisier**<sup>1,2,3</sup> ou cerisier des oiseaux (*Prunus avium*) est un arbre originaire d'Europe, d'Asie de l'ouest et d'Afrique du nord (Paléarctique occidental) appartenant au genre *Prunus* de la famille des Rosaceae. Il est parfois appelé cerisier sauvage<sup>1,2</sup> ou cerisier des bois. Avec le cerisier acide (*Prunus cerasus*), c'est l'une des deux espèces de cerisiers sauvages à l'origine des variétés actuellement cultivées. Sa forme domestiquée est connue sous le nom générique de cerisier doux, divisé en guignier (guignes à chair molle, juteuse, légèrement acidulée) et bigarreaulier (bigarreaux à chair ferme, sucrée et dont il existe une multitude de variétés telles que burlat, marmotte, napoléon, reverchon, hedelfingen, etc.).

**Le bouleau verruqueux** ou bouleau blanc (*Betula pendula*, syn. *B. verrucosa*), est un arbre pouvant atteindre 25 m de hauteur. Originaire d'Europe et d'Asie, c'est un arbre très rustique et qui a besoin de lumière. Il aime les sols secs à frais, siliceux de préférence. Les sols acides à alcalins ne le dérangent pas outre mesure. C'est une essence pionnière, colonisatrice et très adaptable. Il résiste parfaitement aux embruns. Il peut être utilisé en isolé, en alignement, bosquet... (etc)

**Le Pin sylvestre** (*Pinus sylvestris*) est une espèce d'arbre de la famille des Pinaceae naturellement présent dans une grande partie de l'Europe tempérée et boréale et jusqu'en Sibérie orientale. Son bois est parfois désigné sous l'appellation « pin du Nord ».

Globalement, le Chêne et le Charme sont largement majoritaires par rapport aux autres essences présentes. On peut presque parler ici d'une « Chênaie-Charmaie » Ces deux essences présentent aussi une longévité plus importante. **Le Bouleau et le Merisier régressent quant à eux rapidement du fait d'un dépérissement anticipé et rapide sur ce type de station.**

Je ne développerai pas ici la situation de la végétation herbacée pour deux raisons : d'une part, elle ne constitue pas véritablement une problématique de l'étude. d'autre part, le cortège floristique n'est pas stabilisé du fait d'une colonisation récente et d'une **anthropisation** marquée par des apports extérieurs d'origine humaine.

### 3.3.2 - Situation sanitaire- problèmes pathologiques du Chêne Pédonculé

Depuis près de vingt ans, on observe (Source Département de Santé des Forêts) une détérioration régulière de l'état sanitaire du Chêne Pédonculé dans l'hexagone. Ce phénomène est très préoccupant pour l'avenir même de cette essence sur les stations sèches telles que celles rencontrées sur les terrasses de Seine.

#### Facteurs prédisposants :

*La relation essence-station et l'âge apparaissent comme les facteurs prédisposants les plus probables. En effet, toutes les stations concernées par les dépérissements sont éloignées de l'optimum du chêne pédonculé (fertilité minérale faible, sol sec en été).*

#### Facteurs déclenchants :

*Plusieurs hypothèses non exclusives ont été discutées durant ces dernières années. – Episodes de sécheresse? Un décalage de plusieurs années entre un stress hydrique et son impact visible sur les houppiers des chênes pédonculés est classiquement observé.*

*Comme dans de nombreux dépérissements, il est vraisemblable qu'il n'y ait pas un facteur déclenchant unique qui permettrait de comprendre simplement le*

*LCF*

**CLEON-Projet Immobilier**

**Rapport sur la qualité des Boisements en  
Place**

*processus en cours mais plutôt une addition de causes qui finissent par faire basculer les peuplements vers un dépérissement.*

*Facteurs aggravants :*

*Des agents biotiques (insectes, champignons) classiquement associés aux dépérissements de chêne sont observés.*

## IV-ETAT DU PEUPEMENT

### 4.1- Analyse de la gestion antérieure.

Nous disposons de très peu d'éléments d'archives. Nous savons simplement qu'il s'agit d'une « forêt jeune » de par la nature et la structure du peuplement feuillu présent.

Il s'agit probablement d'une ancienne friche qui a évolué naturellement vers l'état boisé à partir de peuplements plus anciens. Tous les écosystèmes terrestres évoluent naturellement avec le temps vers l'état boisé en l'absence d'intervention humaine.

**Il n'y donc rien d'étonnant de constater aujourd'hui la colonisation en cours de cet espace ouvert par une végétation ligneuse.**

### 4.2- Etat actuel des peuplements

#### 4.2.1- Données générales

##### Les données dendrométriques.

Une seule classe d'âge représentée (30-40 ans)

Hauteur Totale : 14 à 16m

Circonférence : de 50 à 90 cm

##### Etat sanitaire.

Outre la disparition continue du Bouleau et du Merisier, seul le Charme semble résister aux difficultés stationnelles.

La situation du Chêne peut être qualifiée de très inquiétante car l'on constate un dépérissement généralisé des cépées (taillis) qui se manifeste par une très nette **diminution du degré de ramification des houppiers**. Ce critère fait actuellement référence en matière d'étude des dépérissements. C'est également ce critère qui est largement utilisé pour l'observation des arbres du réseau Français d'observation des forêts ainsi que pour le réseau Européen.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'on a affaire à des arbres très jeunes qui sont normalement plus résistants aux situations de stress.

Dans le Chêne, seuls quelques spécimens de franc pied semblent conserver un état sanitaire satisfaisant et une vigueur normale. La moindre concurrence entre les tiges permettant une meilleure allocation de l'eau et des minéraux.

L'historique de la répartition en France du Chêne Pédonculé montre qu'il a été introduit pratiquement partout de la main de l'homme au moyen âge pour nourrir les animaux et les porcs en particuliers. Dans bien des situations, il n'est pas adapté aux stations rencontrées alors que le Chêne Rouvre ou Sessile s'accommode bien mieux des stations pauvres.

## V- OBJECTIFS ET TRAITEMENT DU PEUPEMENT

### 5.1– Objectif

Dans une logique d'amélioration de projet, l'appréhension fine de la végétation forestière présente sur la parcelle d'étude permet d'envisager une meilleure « durabilité écologique » du projet immobilier envisagé.

### 5.2 – Directives de gestion

Les observations réalisées doivent conduire à ne pas retenir le Bouleau et le Merisier ainsi que les cépées d'une manière générale qui sont déjà en cours de disparition.

En revanche, **il est proposé de maintenir au maximum les tiges de Charme et de Chêne de franc pied en bon état sanitaire et de garder une lisière boisée le long le long de la rue de la Liberté**

Ce maintien d'une végétation forestière permettra

- **de mieux inscrire le projet dans une continuité historique de la parcelle**
- **de préserver des éléments de biodiversité**
- **d'améliorer l'intégration paysagère du projet.**

Le maintien des arbres sélectionnés ne solutionne pas pour autant la présence d'une seule classe d'âge représentée ainsi que le faible niveau d'adaptation du Chêne Pédonculé à la station sur le long terme.

Il convient donc de s'interroger sur l'opportunité de compléter la présence de la classe d'âge des arbres existants par une génération plus jeune et mieux adaptée aux contraintes stationnelles.

Le projet pourrait par exemple programmer l'introduction judicieuse de plants forestiers sélectionnés (réglementation forestière sur l'origine, la génétique, la production et la physiologie des plants) en relation avec l'historique de la parcelle (Chêne Rouvre mieux adapté que le Chêne pédonculé, Charme, Pin Sylvestre).

D'ici 10-20 ans, ces nouvelles tiges prendraient ainsi le relai des arbres actuels en cas de difficultés de survie.